



KINNEAR'S MILLS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 15 décembre 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Stéphane Guay
Siège #4 - Nathalie Sheinck
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Est absent:

Siège #1 - Robert Sanfaçon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur, Carl Dubois. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-12-194

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

4.1 - Adoption des comptes du mois

4.2 - Utilisation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

4.3 - Calendrier 2026

4.4 - Autorisation de la directrice générale à payer les factures d'ici la fin de l'année 2025

4.5 - Traitement des comptes recevables

4.6 - Indexation du salaire des élus et des employés pour l'année 2026

4.7 - Remboursement au fonds de roulement - Tracteur

4.8 - Remboursement au fonds de roulement - Gratte

4.9 - Antennes WIFI

- 4.10** - Facture - Hydro-Québec
 - 4.11** - Demande de remboursement - Anaïs Sevelin
 - 4.12** - Nomination d'un maire remplaçant
- 5** - TRAVAUX PUBLICS
 - 6** - LOISIRS ET TOURISME
 - 7** - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 8** - LÉGISLATION
 - 8.1** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 536 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus-es de la municipalité de Kinnear's Mills
 - 8.2** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 537 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2026
 - 9** - VARIA
 - 9.1** - Opération nez rouge - Demande de partenariat
- 10** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-12-195

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 17 novembre 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2025-12-196

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	1 703.36 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	144 185.10 \$
Grand total des paiements:	145 888.46 \$

ADOPTÉE

2025-12-197

4.2 - Utilisation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

ATTENDU QUE l'élection générale municipale du 2 novembre dernier a coûté 4 905.00 \$;

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement 2025 prévoyait 3 000.00 \$ pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE le fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection est de 4 600.00 \$;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

D'affecter 1 905.00 \$ du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉE

2025-12-198

4.3 - Calendrier 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE: Mme Nathalie Sheinck

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui débuteront à 19h30:

12 janvier 2026	6 juillet 2026
2 février 2026	4 août 2026
2 mars 2026	1er septembre 2026
13 avril 2026	5 octobre 2026
4 mai 2026	2 novembre 2026
1er juin 2026	7 décembre 2026

ADOPTÉE

2025-12-199

4.4 - Autorisation de la directrice générale à payer les factures d'ici la fin de l'année 2025

SUR LA PROPOSITION DE: M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à payer tous les comptes, jugés à propos, qui arriveront d'ici le 31 décembre 2025 et ce registre des chèques et virements sera déposé à la séance de janvier 2026.

ADOPTÉE

2025-12-200

4.5 - Traitement des comptes recevables

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'envoyer un état de comptes à tous les contribuables qui ont un solde dû de 300.00 \$ et plus en date du 16 décembre 2025;

QUE le conseil municipal exige que les soldes dus des années 2024 et antérieures soient payés en totalité avant le 31 décembre 2025, sans qu'aucune entente ne soit possible, et qu'en cas de défaut de paiement, les procédures de vente pour taxes débuteront en janvier 2026 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 300.00 \$;

QUE le conseil municipal exige que les soldes dus pour l'année 2025 soient payés avant le 31 décembre 2025 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date et qu'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débuteront en janvier 2026 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 300.00 \$.

ADOPTÉE

2025-12-201

4.6 - Indexation du salaire des élus et des employés pour l'année 2026

ATTENDU QUE le calcul de l'I.P.C. pour l'indexation des salaires pour l'année 2026 donne 1.9 %.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le salaire des élus municipaux soit majoré de 1.9% pour l'année 2026, dès le 1er janvier 2026;

QUE le salaire des employés municipaux soit majoré de 1.9% pour l'année 2026, dès le 1er janvier 2026 et ce, selon leur contrat de travail.

ADOPTÉE

2025-12-202

4.7 - Remboursement au fonds de roulement - Tracteur

SUR LA PROPOSITION DE: M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 11 800.00 \$.

ADOPTÉE

2025-12-203

4.8 - Remboursement au fonds de roulement - Gratte

SUR LA PROPOSITION DE: M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 3 720.00 \$.

ADOPTÉE

2025-12-204

4.9 - Antennes WIFI

ATTENDU les recommandations de notre gestionnaire en informatique concernant l'optimisation de la sécurité informatique de la municipalité;

ATTENDU les options d'achats et/ou de locations des antennes WiFi;

ATTENDU QUE l'achat des antennes via *B2L Solutions inc.* demeure l'option qui est la moins onéreuse à long terme pour la municipalité;

ATTENDU QUE l'achat des antennes favorise notre autonomie concernant la gestion du WiFi;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte l'offre de *B2L Solutions inc.* au montant 850.00 \$ plus les taxes concernant deux antennes Fortinet.

ADOPTÉE

2025-12-205

4.10 - Facture - Hydro-Québec

ATTENDU QUE le projet du développement domiciliaire de la rue Jamieson s'est terminé cette année;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait budgété les frais de prolongement du réseau électrique concernant la rue Jamieson, en 2024;

ATTENDU QUE le montant budgété en 2024 n'a pas été utilisé et qu'il a été affecté au surplus accumulé;

ATTENDU la réception de la facture d'Hydro-Québec au mois de novembre 2025;

ATTENDU QUE la municipalité pourra déposer des demandes de remboursement à la suite d'une demande de contribution à Hydro-Québec lorsqu'il y aura des raccordements résidentiels sur la rue Jamieson;

ATTENDU QUE la municipalité affectera les remboursements reçus de la part d'Hydro-Québec au surplus accumulé;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la directrice générale soit autorisée à faire le paiement de la facture d'Hydro-Québec concernant le prolongement de réseau électrique de la rue Jamieson, au montant de 16 889.82 \$ taxes incluses, via le surplus accumulé.

ADOPTÉE

2025-12-206

4.11 - Demande de remboursement - Anaïs Sevelin

ATTENDU le bris de la voiture à Mme Anaïs Sevelin lors des travaux de pavage réalisé sur le chemin de Kinnear's Mills;

ATTENDU la réclamation faite à ses assurances personnelles;

ATTENDU le montant de la franchise;

ATTENDU la demande reçue de Mme Anaïs Sevelin, le 21 novembre dernier;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills reconnaît que le contractant *Asphalte Nicolas Lachance inc.* est responsable des bris occasionné à la voiture de Mme Sevelin;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité rembourse le montant de franchise de 500.00 \$ à Mme Sevelin et le réclame à *Asphalte Nicolas Lachance inc.*, dû à leur propre négligence.

ADOPTÉE

2025-12-207

4.12 - Nomination d'un maire remplaçant

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE M. Robert Sanfaçon, soit nommé maire remplaçant du 15 décembre 2025 au 13 avril 2026 et qu'il puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 536 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus-es de la municipalité de Kinnear's Mills

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Mme Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 536 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus-es de la municipalité de Kinnear's Mills sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement numéro 536 porte sur l'éthique et la déontologie que les élus municipaux doivent respecter.

Le projet de règlement numéro 536 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Mme Michelle Blais, Conseillère

8.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 537 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2026

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Mme Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 537 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2026 sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement numéro 537 porte sur la taxation municipale pour l'année 2026.

Le projet de règlement numéro 537 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Mme Michelle Blais, conseillère

9 - VARIA

2025-12-208

9.1 - Opération nez rouge - Demande de partenariat

ATTENDU la demande de partenariat reçue de l'organisme *Opération nez rouge*;

ATTENDU QUE le service offert par *Opération nez rouge* apporte un bénéfice direct à nos citoyens;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Nathalie Sheinck

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills octroie une aide financière au montant de 250.00 \$ à l'organisme *Opération nez rouge*.

ADOPTÉE

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2025-12-209

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 50.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Carl Dubois
Maire

Je, Carl Dubois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».